

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 90 (1939)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Nos illustrations  
**Autor:** H.B.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785514>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dominantes des essences de lumière, une zone utilisant le solde de l'énergie solaire, et, surtout, protégeant le sol contre toute attaque. Le taillis pourra ainsi disparaître sans que, pour cela, il soit nécessaire d'introduire des résineux, qui n'ont même pas ici pour eux l'excuse du rendement maximum.

G. H. Bornand.

---

### Nos illustrations.

La planche en tête de ce cahier représente une placette d'essai dans un peuplement, âgé de 46 ans (1931), du cyprès de Lawson (*Chamaecyparis Lawsoniana*), croissant à Holstenhuus, par 45 m d'altitude, dans le Danemark. Ses tiges sont de belle forme, bien cylindriques et dépouillées de branches jusqu'à une hauteur relativement forte. Les trois qui figurent au premier plan ont un diamètre, à 1,3 m de hauteur, de 29, 29 et 26 cm.

C'est grâce à l'amabilité de M. Ch. Bornebusch, directeur de la Station de recherches forestières du Danemark, que nous avons pu reproduire ici ce cliché. Nous lui en exprimons notre vive reconnaissance. (Comparer cette planche avec celle parue au « Journal forestier suisse » 9/10, 1938, à page 193.)

L'illustration au verso de la même planche montre une forme des dégâts que causent assez fréquemment *les pics*. Il s'agit, dans le cas particulier, d'une tige d'épicéa, mesurant 50 cm de diamètre, à hauteur de poitrine, et croissant sur le Mont Muot, près de Bergün (Grisons). La raison de cette attaque est facile à deviner : c'est que le fût de la plante en question hébergeait un insecte, auquel le pic fait volontiers la chasse : une fourmi géante *Formica (Camponotus) ligniperda* Latr., dont la femelle mesure de 16 à 18 mm de longueur. Les dégâts de cet hyménoptère étaient tels que la partie inférieure du fût est complètement creuse; l'oiseau a dû y trouver abondante pâture ! A en croire M. A. Barbey, les fourmis peuvent remonter à l'intérieur du fût jusqu'à 8—10 m de hauteur.

Nous devons cette belle photographie à M. le Dr W. Nägeli, assistant à la Station fédérale de recherches forestières, que nous remercions cordialement de son amabilité.

H. B.

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer la *cotisation annuelle 1939*, de 12 fr., en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII 11.645, Zurich) annexé à ce cahier. Sinon, la cotisation sera perçue par remboursement.